

Feuille d'inscription licence 2016/2017

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse complète :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Email :

Catégorie d'arc :

Médecin traitant (Nom + coordonnées.) :

Personne à prévenir en cas d'accident :

Autorisation d'intervention chirurgicale pour les mineurs en cas d'urgence médicale: OUI / NON

Joindre:

- Un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc
- Une photo récente d'identité (uniquement pour la 1^{ère} inscription)
- Le règlement de la cotisation (**chèque** à l'ordre du **CSA ESTIENNE**)

L'archer s'engage à suivre et faire respecter le règlement intérieur durant la saison et/ou son affiliation au club.

Fait à :

Date:

Signature :

Sécurité

Il est rappelé que la circulation sur le parcours est à "sens unique"! Pour des raisons évidentes de sécurité, il est interdit de revenir en arrière sur les cibles précédentes. Un archer souhaitant revenir au parking devra le faire par le sens normal du parcours. Il n'hésitera pas à se signaler de vive voix aux autres archers présents. **Tout manquement à ces dispositions pourrait entraîner le renvoi du club de l'archer concerné.**

Vie du Club

L'encadrement est bénévole. A ce titre, on ne peut tout exiger de lui et il va de soi que tout ne sera peut être pas parfait...
Un club n'est que la somme de l'apport de chaque membre, il est donc nécessaire, afin que cela soit et reste un lieu convivial et agréable, que chacun s'investisse un minimum dans la vie du club. Il sera demandé aux archers durant la saison une participation active, à concurrence d'au moins deux journées, aux travaux prévus (sauf pour raison médicale ou professionnelle). **Tout manquement à cette clause serait susceptible de ne pas faire renouveler l'inscription de l'archer la saison suivante.**
Les travaux seront annoncés périodiquement via le site internet.
Libre à chacun, bien sûr, de proposer aussi une animation ou un stage spécifique, toutes les bonnes volontés et idées sont les bienvenues.

Propreté du site

Un parcours propre est toujours plus agréable à tirer ...Chaque membre du club est responsable de ses déchets.
Même si une poubelle est disponible (celle-ci ne se vide pas encore par miracle), chaque archer s'engage à ramener chez lui ses déchets (papiers, bouteilles, restes de nourriture, flèches brisées, etc...)
Il est interdit de fumer sur le parcours; malgré notre climat, la végétation est sèche et le risque d'incendie n'est pas à exclure. De plus (pour info,) un mégot de cigarette met plus de 12 ans à se décomposer!

Dégradations/Vandalisme

Si un archer crée ou constate une dégradation sur le parcours, il est indispensable de prévenir Guy Omphalius ou Marc Formosa afin de la faire réparer au plus tôt, et surtout pour éviter qu'une simple réparation au départ ne se transforme par la suite en dégât irréparable par négligence.
Par ailleurs, tout acte de vandalisme doit être signalé, il s'agit de ne pas laisser croire qu'on restera sans réaction face aux agressions extérieures.

Ciblerie

Afin de préserver la ciblerie et les blasons, il est rappelé à tous que le nombre de flèches tirées **sur le parcours est limité à 2 flèches par cible ! Tout contrevenant pourrait se voir exclu du club de façon immédiate et définitive.**

Le parcours n'est là que pour restituer l'entraînement et/ou pour le tir en condition de compétition ou ludique.

L'échauffement et l'entraînement se font sur le « mur » de Stramit (paille), derrière l'abri du parking.

PAS DE POINTES DE CHASSE SUR LE PARCOURS OU LE MUR D'ENTRAINEMENT, il existe une cible spécifique à cette discipline.

PAS DE CHASSE REELLE SUR LE TERRAIN, ce terrain nous est prêté par CORA il nous a été précisé dernièrement que tout contrevenant pris en flagrant délit mettrait fin immédiatement à ce prêt.